

Tarification sociale de l'eau et des transports

Des tarifs réduits sont appliqués aux personnes disposant de faibles ressources pour payer leur facture d'eau ou leur abonnement au transports publics Tan.



Tarification sociale de l'eau

Nantes Métropole a mis en place une tarification solidaire de l'eau **pour aider les ménages les plus modestes à payer leur facture d'eau**. Objectif : ne pas consacrer plus de 3% de ses revenus au paiement de sa facture d'eau.

Cette aide dépend donc :

- > Des revenus du foyer,
- > De la composition familiale.

Cette aide s'adresse **aux propriétaires, aux copropriétaires, aux locataires** des 24 communes de l'agglomération nantaise sur la base d'une consommation raisonnée de 30m³ par personne et par an.

Les personnes concernées connues par la Caf reçoivent systématiquement un courrier. L'aide est alors versée une fois par an sur leur compte bancaire.

Les personnes non identifiées par la Caf doivent se faire connaître auprès de leur mairie où leur situation sera analysée. L'aide est ensuite versée une fois par an sur leur compte bancaire.

Tarification sociale des transports

Nantes Métropole a mis en place une tarification solidaire des transports publics Tan **pour aider les ménages les plus modestes à payer leur abonnement annuel Libertan**. Elle permet de moduler le prix payé par l'utilisateur (compris entre la gratuité et - 50%) en fonction de ses ressources (foyers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600).

Tous les membres du foyer peuvent bénéficier de cette tarification solidaire compris les enfants qui empruntent le réseau de transports scolaires.

Les droits sont accordés pour un an à compter de la validation du dossier déposé. À son terme, les droits sont réétudiés sur présentation de nouveaux justificatifs (attestation de paiement Caf ou dernier avis d'imposition).

La demande de tarification sociale des transports peut être effectuée à tout moment de l'année. Les démarches sont à effectuer à la mairie de son lieu de résidence.

Aller plus loin



SERVICE SOCIAL, CCAS



**AIDES ALIMENTAIRES,
FINANCIÈRES**



LOGEMENT



MAIRIE
Place Milléna
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu

Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h30
Fermée le jeudi après-midi

02 40 26 44 44

  **CONTACTEZ-NOUS**